



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec

**Consultations 2012-2015  
sur la Planification de l'immigration au Québec**

**Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec**

**Assemblée nationale du Québec**

**31 mai 2011**

## **Introduction**

Représentant plus de 150 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Depuis plusieurs années, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'intéresse activement à l'immigration, plus particulièrement à son apport économique. Elle a mené plusieurs consultations auprès des entreprises sur le recours à la main-d'œuvre immigrante, organisé des colloques et des activités de sensibilisation, réalisé des sessions d'information auprès des entreprises en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et intervenu à plusieurs occasions dans le débat public sur les enjeux de l'immigration.

La FCCQ est heureuse de participer à la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015. Dans le contexte démographique et économique du Québec, l'immigration représente un enjeu majeur qu'il faut examiner avec sérénité.

La Fédération salue d'entrée de jeu la qualité du document de consultation qu'a produit le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en marge de la présente consultation. Les informations sont présentées de manière claire et non partisane, les enjeux sont bien documentés et les pistes de solution sont en lien avec les défis que nous vivons au quotidien pour accueillir et intégrer les immigrants à la société et à l'économie.

## **Contexte de raréfaction de la main-d'œuvre**

Le regard que pose la Fédération des chambres de commerce du Québec sur l'immigration est teinté par son orientation économique. L'immigration, bien que ce ne soit pas sa seule finalité, contribue à élargir et à diversifier le bassin de main-d'œuvre et l'éventail des compétences susceptibles de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec.

Plusieurs phénomènes se conjuguent en faveur d'un recours accru à la main-d'œuvre d'origine immigrante : notre faible taux de fécondité, le vieillissement de la population, le départ imminent à la retraite de centaine de milliers de baby-boomers, les pénuries de main-d'œuvre qui se manifestent dans plusieurs secteurs et le haut taux de scolarité des immigrants reçus au Québec.

L'immigration représente un important levier de développement économique, à plus forte raison pour des régions ou des pays qui, comme le Québec, connaissent une très faible croissance de leur population. À compter de 2013 ou 2014, le nombre de personnes en âge de travailler au Québec va diminuer, pour la première fois de notre histoire récente. Au regard du marché du travail, les immigrants élargissent le bassin de main-d'œuvre disponible, ce qui, sans être une panacée, contribue à alléger les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

Avant de répondre spécifiquement à chacune des questions posées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sur la cible d'immigration, la FCCQ tient à exprimer des préoccupations à l'égard de l'intégration économique des immigrants et de la régionalisation de l'immigration.

### **Des difficultés d'intégration bien connues**

L'environnement, théoriquement très propice à l'intégration économique des immigrants, cache des lacunes sérieuses et même des problèmes structureaux qui contribuent à marginaliser la contribution réelle de l'immigration au défi de la disponibilité de main-d'œuvre, surtout dans les régions. Le document du MICC expose clairement ces difficultés d'intégration qui s'expriment notamment par un écart important du taux de chômage des immigrants par rapport aux autres québécois et par une plus faible participation au marché du travail des personnes d'origine immigrante (surtout chez les femmes).

Les difficultés de sélectionner des immigrants francophones et francophiles qui ont une formation correspondant au profil des emplois en demande au Québec sont bien documentées. Dans son rapport annuel 2010, le Vérificateur général signale que :

- « seulement 9 p. cent des candidats sélectionnés présentaient un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec »;
- « 65 p. cent des travailleurs qualifiés sélectionnés n'ont eu aucun point pour le domaine de formation. La note de passage a été obtenue surtout grâce à d'autres caractéristiques (niveau de scolarité, âge et connaissance du français) ».

Ces lacunes sont structurelles. On peut certes y remédier partiellement par une meilleure sélection, mais le problème d'inadéquation entre la formation d'une proportion importante des immigrants reçus et les attentes du marché du travail va demeurer encore longtemps.

À cet égard, on doit admettre les limites d'une sélection qui valorise grandement la scolarité. Un doctorat en *Sciences juridiques arabes* émis par l'Université Mohamed V de Rabat ou une maîtrise en *Sociologie de la Culture, de la Famille et de la Communication* délivrée par l'Université de Tunis El Manar rassemblent des savoirs qui sont difficilement transposables sur le marché du travail québécois.

Les difficultés d'intégration limitent forcément le nombre d'immigrants que le Québec peut raisonnablement admettre. Il n'est pas dans l'intérêt de la société québécoise ni des candidats à l'immigration d'accueillir un très grand nombre d'immigrants et de leur offrir l'aide sociale. La cible d'immigration doit tenir compte de ces contraintes.

## **L'utopie de la régionalisation**

Depuis au moins trente (30) ans, le ministère québécois responsable de l'immigration déploie des efforts pour favoriser l'accueil des immigrants dans les régions. Avec des résultats très mitigés.

Dans une majorité de régions, l'immigration est une réalité inconnue, un phénomène marginal qui se résume à des cas anecdotiques. Les immigrants ne se déplacent pas en région, sauf exception pour certains emplois spécialisés dans les grandes entreprises ou pour des travailleurs temporaires (travailleurs agricoles saisonniers). Plusieurs régions accueillent certes quelques centaines d'immigrants par année, mais elles taisent le nombre d'immigrants qui quittent la région quelques mois plus tard pour revenir à Montréal.

La régionalisation de l'immigration ne touche véritablement que les zones urbaines qui connaissent une vigueur économique particulière. C'est le cas de la région métropolitaine de Québec et des villes de Gatineau et de Sherbrooke (et évidemment des régions administratives de communauté métropolitaine de Montréal). La situation des immigrants dans ces villes relativement prospères demeure la même : ils connaissent des taux de chômage deux fois supérieur à celui des autres québécois.

La Fédération des chambres de commerce du Québec a tenu, en 2008 et 2009, une série de rendez-vous des gens d'affaires sur les pénuries de main-d'œuvre. Elle a vérifié auprès de plus de 600 employeurs leur réceptivité à l'égard de la main-d'œuvre immigrante. Les employeurs de Montréal et de la région métropolitaine (principalement ceux dont leur place d'affaires est à proximité de Montréal), accordent une assez grande importance au bassin de main-d'œuvre que constituent les immigrants. Ils ont développé l'habitude d'y recourir et ont appris à gérer, sans trop de difficulté, la diversité en emploi.

Plusieurs employeurs de la région métropolitaine ont témoigné, lors de ces rendez-vous, de la grande diversité des compétences disponibles dans ce bassin de main-d'œuvre et de la volonté des immigrants de travailler et de s'intégrer économiquement.

La situation est forte différente en région. Les employeurs reconnaissent qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, faire appel à la main-d'œuvre immigrante, surtout dans les

régions qui connaissent un véritable déclin démographique. Mais les entreprises, à de rares exceptions près, ne ressentent absolument pas le besoin de recourir à court terme à la main-d'œuvre d'origine immigrante. Si elles sont disposées à déployer des efforts pour attirer de nouvelles personnes dans la région, elles misent d'abord sur l'attraction des jeunes de la région qui sont allés étudier ailleurs et qu'il faut chercher à intéresser aux emplois disponibles dans leur région d'origine. Elles ne consentiraient pas cet effort pour attirer des immigrants.

Plusieurs employeurs en dehors de la région métropolitaine qui ont embauché des immigrants ont témoigné de la facilité avec laquelle ces derniers se sont intégrés au sein de l'entreprise. Ils ont été nombreux à constater que lorsque ces travailleurs étaient affectés au service à la clientèle, les gens de la région manifestaient des réactions très vives. Les citoyens refusent, dans une forte proportion, de se faire servir par un travailleur d'origine immigrante. Ce genre de réaction est assez répandu, même à Québec, Gatineau et Sherbrooke. Il s'agit d'un obstacle non négligeable à l'intégration économique des immigrants dans les régions autres que la région métropolitaine.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a conclu des ententes avec la presque totalité des Conférences régionales des élus en faveur de l'accueil et de l'intégration des immigrants. La Fédération des chambres de commerce du Québec doute du succès d'une telle opération dans la mesure où l'incitation première des immigrants à s'installer en région demeure l'emploi. C'est d'abord aux employeurs qu'il faudrait s'adresser, tout en sachant qu'il y aura, par après, d'autres services à offrir aux nouveaux arrivants.

On accroîtrait les chances d'accueillir des immigrants dans les régions si on faisait davantage appel aux travailleurs temporaires. Les procédures d'accueil de ces immigrants ont été simplifiées, tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement du Québec. On a fait la preuve de la contribution des travailleurs immigrants temporaires en agriculture. On a commencé à en accueillir dans les abattoirs, compte tenu de la difficulté d'intéresser les québécois à ce type d'emploi. Certains autres domaines pourraient avantageusement recevoir l'apport de travailleurs temporaires : la restauration et l'hébergement, l'entreposage et les transports.

Cette stratégie d'attraction des travailleurs immigrants temporaires est cependant moins valide dans la région métropolitaine. Les employeurs de certains secteurs d'activités, notamment ceux des technologies de l'information, du génie et de la comptabilité, ont observé, en particulier dans la région de Montréal, des effets pervers du recours aux travailleurs immigrants temporaires dans ces domaines spécialisés.

En dehors de la région métropolitaine, la FCCQ suggère d'accorder plus d'importance à l'immigration temporaire, comme stratégie :

- de recrutement de main-d'œuvre pour combler des postes vacants, en particulier dans le secteur manufacturier et les services associés au tourisme;
- d'accueil des immigrants dans les régions;
- de sélection des immigrants permanents à moyen terme.

### **Les questions soumises à la consultation**

- 1. Faire porter progressivement à 50 % la proportion des requérants détenant une formation dans les champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail**

La FCCQ ne peut que souscrire à cet énoncé. Si le constat du Vérificateur général est exact, on doit reconnaître que l'objectif fixé ici est très ambitieux (*9 p. cent des candidats sélectionnés ont un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec*).

Même si nous sommes en concurrence avec de nombreux pays pour attirer des talents, des candidats bien formés, il faut qu'une proportion nettement plus élevée d'immigrants reçus ait une formation qui puisse être mise à contribution au Québec sans nécessiter des années d'études complémentaires ou d'appoint. À la limite, il vaut mieux réduire quelque peu la cible d'immigration que d'accueillir un nombre très élevé d'immigrants qui ne s'intègrent pas parce que leur formation est totalement étrangère aux besoins et aux caractéristiques du marché du travail nord-américain.

## **2. Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions**

La FCCQ endosse ce principe. Elle souhaiterait cependant, comme nous l'expliquerons, au point suivant, que cette politique puisse être modulée afin de tenir compte de la vive concurrence exercée par plusieurs pays pour attirer les travailleurs hautement qualifiés.

## **3. Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés**

Cette catégorie des travailleurs qualifiés est très large. Elle couvre une grande diversité de compétences qui ne sont pas toutes en demande sur le marché du travail. Tel qu'exprimé, cet énoncé est acceptable à la FCCQ. Il ne devrait cependant pas être appliqué dans l'absolu.

En effet, le Québec, comme toutes les autres économies développées, est à la recherche de talents rares, de grands spécialistes, d'innovateurs exceptionnels, de scientifiques ou d'artistes de renom. Ces personnes ne sont pas très nombreuses. Elles n'ont pas souvent une bonne connaissance du français. Il faut tout de même chercher à les attirer au Québec parce que ce sont des êtres d'exception. Nous n'avons pas les moyens de boudier ces grands spécialistes. Au lieu de leur imposer des critères plus sévères en matière de connaissance du français, il faut au contraire chercher à les accommoder sur le plan linguistique pour qu'ils soient intéressés à immigrer chez nous.

On rétorquera que ce traitement peut apparaître non équitable. On doit évidemment se donner des critères pour identifier ces catégories de grands spécialistes et éviter l'arbitraire. Si l'on veut tirer minimalement notre épingle du jeu dans la course aux talents à l'échelle de la planète, on ne doit pas limiter notre recrutement au bassin étroit des pays de la francophonie qui, majoritairement sont des pays du tiers-monde. De toute façon, le nombre limité de ces grands spécialistes n'est pas de nature à rompre l'équilibre linguistique au Québec.

**4. Maintenir entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans et un minimum de 65 % d'immigrants économiques**

La FCCQ souscrit à ces deux objectifs.

**5. Rééquilibrer la proportion de chacun des grands bassins démographiques**

La FCCQ félicite le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles d'avoir eu le courage de formuler cette proposition.

La proportion d'immigrants provenant des pays du Maghreb a été manifestement trop élevée au cours des dernières années. Ce n'est pas faire acte de discrimination que de souligner cette réalité. Cela a pour conséquence de constituer un important bassin de main-d'œuvre et de citoyens qui présentent beaucoup de caractéristiques communes, ce qui complique leur intégration économique et sociale.

La FCCQ souscrit à cet énoncé et elle invite le MICC à atteindre ces objectifs avant 2015, quitte à réduire quelque peu la cible globale d'immigrants reçus.

**6. Viser une stabilisation du volume des admissions à environ 50 000 personnes d'ici 2015**

La FCCQ est d'accord avec cet objectif. Une telle cible devrait cependant contraindre le MICC, le gouvernement et la société à intensifier leurs efforts d'intégration économique des immigrants.

De plus, comme nous l'avons souligné précédemment, il vaut mieux rater quelque peu la cible globale d'immigrants accueillis que de faire trop de compromis sur ce que l'on pourrait appeler « la qualité » des immigrants, c'est-à-dire leur profil de compétences et leur capacité de s'intégrer au marché du travail québécois.

## **En conclusion**

Si l'on ne se fondait que sur les résultats de sélection et d'intégration des dernières années, on serait porté à recommander une réduction importante de la cible d'immigration. Mais ce serait la réaction d'une société un peu paresseuse.

En maintenant une cible relativement élevée, on se donne collectivement des devoirs. L'amélioration des procédures de sélection et d'intégration ne se fera pas seule. Ce ne sera pas non plus l'affaire exclusive du gouvernement. Puisque nous avons besoin de ces citoyens et de cette main-d'œuvre qui vient d'ailleurs, il faut que nous soyons plus accueillants comme société à la fois pour les attirer chez nous, pour les recevoir correctement et pour les intégrer économiquement.

La Fédération des chambres de commerce du Québec est consciente que dans ce défi d'accueil et d'intégration, les entreprises ont un rôle à jouer et une responsabilité à assumer. La FCCQ offre sa collaboration au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dans la perspective d'une immigration réussie.

Je vous remercie.